



Communiqué **Pour diffusion immédiate**

Gicleurs obligatoires : une aide financière nécessaire

Montréal, le 17 février 2015 – Suite à l'annonce faite ce matin par le ministre Hamad, le Réseau Québécois des OSBL d'habitation demande au gouvernement provincial de financer prioritairement le logement communautaire dans ses efforts pour faire respecter l'installation obligatoire de gicleurs dans les résidences pour aînés. Il serait d'ailleurs contre-productif de ne pas procéder de la sorte puisque les OSBL abritent surtout des personnes à faible revenu et ne dégagent aucune marge de profit. Le gouvernement ne souhaite certainement pas en arriver à un résultat absurde où des locataires aînés, parce qu'incapables d'absorber les coûts d'installation élevés d'un système de gicleurs, seraient contraints de quitter leur logement abordable et sécuritaire pour le marché privé... où ils se retrouveraient isolés et bien moins protégés.

Responsable de la recherche et de la formation au RQOH, Jacques Beaudoin rappelle que les OSBL d'habitation ont été des précurseurs en matière de sécurité des aînés, bien avant le règlement d'aujourd'hui : « Déjà, tous les OSBL construits depuis 2004 respectent la nouvelle norme, si bien qu'à travers la province, il ne reste environ que le quart des immeubles possédés par ces organismes à pourvoir de gicleurs. Le ministre Hamad affirme que la vie de nos aînés n'a pas de prix : à lui de faire en sorte que cela soit aussi vrai pour les aînés à faible revenu. »

Stéphan Corriveau, directeur général du RQOH, rappelle que le coroner Delâge l'a lui-même écrit dans son rapport : dans certains cas, les gicleurs ne parviennent qu'à retarder la progression d'un feu, pas à l'éteindre. Selon Monsieur Corriveau, « les experts estiment que le plus efficace pour diminuer le nombre de décès d'aînés dans des incendies, c'est l'appropriation des plans d'évacuation par les locataires et la pratique. C'est notre responsabilité, en tant qu'administrateurs, d'instaurer des mesures d'urgence complémentaires. Dans les OSBL, on a su développer une panoplie de mécanismes internes pour faciliter l'évacuation et on tisse des liens avec la communauté pour épauler les sinistrés lors des drames. Ne l'oublions pas : c'est à ces milieux-là que le gouvernement, en tentant de protéger les aînés, arracherait les plus démunis d'entre eux en l'absence d'une aide financière conséquente. »

Le RQOH a pour mission de rassembler, de soutenir et de représenter 8 fédérations régionales d'OSBL-H au Québec. Sur l'ensemble du territoire québécois, ce sont près de 30 000 unités de logements communautaires qui sont sous son égide.

- 30 -

Renseignements :
Stéphan Corriveau
Directeur général – RQOH
Téléphone : (514) 846-0163, poste 224
direction@rqoh.com
www.rqoh.com